

Bureau du 29 septembre 2003

Décision n° B-2003-1733

objet : **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et l'ingénierie des projets de coopération décentralisée de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent dossier a pour objet de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et l'ingénierie des projets de coopération décentralisée de la Communauté urbaine.

Cette mission consistera en un appui au service de coopération décentralisée de la Communauté urbaine, en matière d'orientation, d'identification, de conception, d'ingénierie financière, d'accompagnement, et de développement de ses projets de coopération décentralisée.

Le prestataire retenu devra également être en mesure d'apporter son aide dans la mise en place d'actions de communication de la Communauté urbaine sur ses projets, dans la recherche de financements spécifiques auprès de bailleurs de fonds compétents ; en outre, pour chaque projet de coopération décentralisée, il apportera son appui à la réalisation des études de faisabilité des projets de coopération décentralisée sélectionnés et à la recherche de financements complémentaires.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et l'ingénierie des projets de coopération décentralisée de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I-1er et 5° du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse deux fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel de 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC minimum et 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC maximum ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 40, 58 à 60 et 72-I-1er et 5° du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et n° 2003-1087 respectivement en date des 18 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement d'une consultation en vue de procéder à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et l'ingénierie des projets de coopération décentralisée de la Communauté urbaine,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 58 à 60 et 72-I-1er et 5° du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

4° - La dépense maximale pour chaque année de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - centre de gestion 1 220 - ligne de gestion 1 3551 - compte 0 625 600 - exercices 2004, 2005 et 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,